

## Prise de position sur la révision partielle de l'ordonnance sur les langues

---

Le 17 décembre 2021, le Forum Helveticum a été invité par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) à prendre position dans le cadre de la procédure de consultation sur la révision partielle de l'ordonnance sur les langues (OLang).

Le Forum Helveticum, lieu de rencontre et de dialogue fondé en 1968, s'engage en faveur de la compréhension culturelle et linguistique entre les différentes régions de Suisse. Actif dans diverses questions de société, de politique, d'économie et de culture, il assume des tâches d'information, de conseil, de sensibilisation et de réseautage.

Dans un souci de coordination, les différentes organisations qui favorisent la compréhension – notamment le Forum Helveticum, le Forum du bilinguisme, il Forum per l'italiano in Svizzera, l'Intergroupe parlementaire ITALIANITÀ, la Lia Rumantscha, Pro Grigioni Italiano – ont échangé leurs points de vue dans le cadre de la procédure de consultation. Le Forum Helveticum met également ses points de vue à la disposition d'autres organisations intéressées qui participent à la procédure de consultation.

### En général

Le Forum Helveticum comprend le souhait du Département fédéral de l'intérieur (DFI) de préciser les conditions de soutien aux organisations qui favorisent la compréhension ; il considère également qu'il est important de renforcer la coordination, la collaboration et les mises en réseau qui existent déjà entre ces organisations. En outre, le Forum Helveticum est d'avis qu'il faut continuer à soutenir les échanges linguistiques et la recherche consacrée au plurilinguisme, tout en renforçant encore les projets pour une meilleure compréhension linguistique et culturelle en Suisse.

La sensibilisation de la population est un élément central des mesures de promotion du plurilinguisme et des langues nationales ; aussi le Forum Helveticum salue-t-il le fait que la version révisée de l'ordonnance sur les langues fasse de ce point une priorité. Pour de nombreuses organisations, ce soutien est toutefois resté jusqu'à présent limité à quelques projets particuliers, car les moyens nécessaires à une sensibilisation plus large de la population font défaut.

Le Forum Helveticum salue également les nouvelles modalités de promotion des échanges scolaires ainsi que le projet d'élargir le champ d'application thématique des mesures de promotion des langues nationales dans l'enseignement.

Le Forum Helveticum souhaite toutefois que les mesures de sensibilisation et d'échange ne se concentrent pas uniquement sur la pratique du plurilinguisme, mais qu'elles encouragent également les activités visant à renforcer la prise en considération et la valorisation du plurilinguisme.

Le Forum Helveticum prend position sur les modifications de l'OLang de la manière suivante :

- **Article 9 Échanges scolaires**

*Des aides financières destinées à promouvoir les échanges scolaires sont accordées à la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité « Movetia » pour ...*

Le FH estime qu'il est important que l'OLang précise que les activités soutenues par Movetia doivent être proposées dans toutes les régions linguistiques et à tous les degrés scolaires. Actuellement, les activités d'échange se déroulent majoritairement entre les régions francophones et germanophones, et dans les degrés du primaire et du secondaire I<sup>1</sup>. Il faudrait viser une répartition aussi équilibrée que possible des activités d'échange dans toutes les régions linguistiques et à tous les degrés scolaires.

De plus, le FH est d'avis que les différentes formes d'échanges linguistiques doivent être non seulement encouragées, mais également, à terme, faire partie intégrante de la formation de chaque élève, étudiante et étudiant en Suisse.

Le FH recommande de préciser l'article comme suit :

*Des aides financières destinées à promouvoir les échanges scolaires **dans toutes les régions linguistiques ainsi qu'à tous les degrés scolaires** sont accordées à la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité « Movetia » pour ...*

- **Article 9 Échanges scolaires, Suppression du paragraphe 2b**

*Les aides financières sont accordées pour les prestations suivantes :  
b. projets d'importance nationale visant à promouvoir la compréhension et la diversité linguistiques*

Le FH recommande de ne pas concentrer les mesures d'échange uniquement sur la pratique du plurilinguisme, mais de prendre également en compte les activités visant à renforcer la prise en considération et la valorisation du plurilinguisme.

<sup>1</sup> [Movetia Statistiques 2020 : Programme Échange de classes](#)

- **Article 10 Mesures de promotion des langues nationales dans l'enseignement**

*Des aides financières destinées à promouvoir les langues nationales dans l'enseignement sont accordées aux cantons pour les prestations suivantes :*

*a. projets visant à élaborer des programmes et du matériel didactique pour l'enseignement d'une deuxième ou d'une troisième langue nationale qui ont un caractère innovant ou présentent un lien avec les objectifs politiques communs de la Confédération et des cantons en matière de formation ;*

Le FH salue l'ouverture thématique des dispositions d'encouragement au soutien des langues nationales dans l'enseignement, une ouverture qui permettra le développement de concepts et de matériel didactique.

L'enseignement du romanche doit également être encouragé même en dehors du canton des Grisons. Dans ce contexte, nous renvoyons au projet pilote « *Wahlfach Rumantsch* » (lien : <https://www.curs.ch/wahlfach-rumantsch>) de la Lia Rumantscha, qui prévoit de proposer le romanche en tant que matière à option pour la L3 dans tous les cantons alémaniques. En outre, la Lia Rumantscha mentionne qu'il existe également – à Zurich, depuis 2014 – un cours de langue romanche pour les enfants en âge de scolarité obligatoire, inspiré du concept d'enseignement de langue et de culture d'origine (LCO). Le maintien de ce cours est actuellement assuré par des fonds de projet de l'Office fédéral de la culture (OFC). Une perspective de financement à long terme de cette offre fait toutefois défaut.

Le FH recommande de préciser l'article comme suit :

*a. projets visant à élaborer des programmes et du matériel didactique pour l'enseignement d'une deuxième, d'une troisième ou d'une quatrième langue nationale...*

En outre, le FH recommande de compléter l'article 10 de façon à ce que les cantons puissent être soutenus par la Confédération dans la diffusion et la pérennisation de leurs programmes d'enseignement des langues et cultures nationales.

- **Article 12 Centre scientifique de compétence sur le plurilinguisme**

*a. la coordination, la conduite et la mise en œuvre du mandat de recherche ;*

*c. le maintien d'un réseau national de recherche ;*

Afin d'assurer que les collaborations de recherche couvrent toutes les régions linguistiques, le FH recommande de préciser l'article comme suit :

*a. la coordination, la conduite et la mise en œuvre **de mandats de recherche, confiés à des institutions et unités de recherche à travers la Suisse, en fonction des champs de compétence scientifique et d'expérience respectifs ;***

*c. le maintien d'un réseau national de recherche **couvrant les quatre régions linguistiques ;***

- **Article 14 Soutien d'organisations et d'institutions**

<sup>1</sup> Des aides financières destinées à promouvoir la compréhension entre les communautés linguistiques peuvent être accordées à des organisations et des institutions pour les prestations suivantes :

a. les activités qui visent à sensibiliser la population au plurilinguisme :

1. en encourageant la pratique du plurilinguisme, et
2. en permettant la participation à des activités culturelles plurilingues ou à des activités culturelles dans d'autres régions linguistiques ;

b. les activités qui visent la mise en réseau des acteurs œuvrant en faveur de la compréhension entre les communautés linguistiques :

1. en encourageant les échanges de savoir et d'expériences, et
2. en développant et en assurant la collaboration entre ces acteurs.

La sensibilisation de la population est un élément central des mesures de promotion du plurilinguisme et des langues nationales ; aussi le FH salue-t-il que la version révisée de l'OLang fasse de ce point une priorité. Pour de nombreuses organisations, elle est toutefois restée jusqu'à présent limitée à quelques projets particuliers, car les moyens nécessaires à une sensibilisation plus large font défaut. Le FH espère que cet aspect sera pris en considération de manière adéquate lors de la budgétisation des moyens mis à disposition.

Le FH souhaite que les mesures de sensibilisation ne se concentrent pas uniquement sur la pratique du plurilinguisme, mais qu'elles encouragent également les activités visant à renforcer la prise en considération et la valorisation du plurilinguisme ; les modalités de valorisation elles-mêmes doivent être analysées de façon plus systématique. En outre, le FH suggère qu'une attention plus importante soit accordée à la sensibilisation de la population au plurilinguisme. Le FH recommande de préciser les articles comme suit :

a. les activités qui visent à sensibiliser la population au plurilinguisme :

1. en encourageant la pratique, **la prise en considération et la valorisation du plurilinguisme, et...**

b. les activités qui visent la mise en réseau des acteurs œuvrant en faveur de la compréhension entre les communautés linguistiques :

1. **en soutenant le développement des connaissances sur le plurilinguisme et sa gestion au niveau des personnes, des organisations et de la société dans son ensemble**
2. en encourageant les échanges de savoir et d'expériences, et
3. en développant et en assurant la collaboration entre ces acteurs.

<sup>2</sup> Pour entrer en ligne de compte, une organisation ou une institution doit remplir les critères suivants :

- a. être active dans au moins deux régions linguistiques ;
- b. ne pas avoir de but lucratif ;
- c. exercer les activités de sensibilisation ou de mise en réseau listées à l'al. 1 depuis au moins trois ans.

Le FH comprend le souhait du DFI de préciser les conditions de soutien aux organisations qui favorisent la compréhension ; il considère également qu'il est important de renforcer la coordination, la collaboration et les mises en réseau qui existent déjà entre ces organisations.

Le FH craint toutefois que la redéfinition prévue des critères ne réduise la diversité des organisations qui favorisent la compréhension et ne limite ainsi leur engagement commun en faveur de la compréhension linguistique et culturelle. Il recommande au DFI de tenir compte de cet aspect lors de l'établissement des nouveaux critères d'encouragement.

Le FH fait remarquer qu'en cas d'établissement d'une exigence minimale d'activité dans deux régions linguistiques, il faudra veiller à ce que les activités soutenues contribuent à un renforcement équilibré du plurilinguisme dans les quatre régions linguistiques.

- **Article 16 Aides financières pour des travaux de traduction**

*Aucune modification n'est prévue dans cet article.*

La traduction d'ouvrages spécialisés (historiques, sociologiques, etc.) dans les différentes langues nationales n'est plus soutenue par la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia. Or il n'existe actuellement pas de solution alternative ou transitoire pour soutenir ce domaine important de la promotion des échanges culturels au sein de la Suisse<sup>2</sup>.

Le FH recommande vivement de prendre les mesures nécessaires – législatives et/ou organisationnelles – pour que, par le biais de tiers ou directement, les pouvoirs publics soutiennent la traduction des ouvrages spécialisés dans le but de renforcer la cohésion nationale, la compréhension entre les régions et la mémoire collective.

- **Article 17 Soutien des cantons plurilingues**

Le FH propose d'encourager la collaboration entre les cantons plurilingues afin de développer des synergies dans les domaines prioritaires de la culture, de l'éducation et de la santé.

<sup>2</sup> Cf. [Interpellation 21.4258 Pro Helvetia. Une nouvelle stratégie qui lèse la Suisse italienne et le plurilinguisme ?](#) et [Motion 22.3217 Assurer la traduction de livres spécialisés dans les langues nationales, malgré le retrait de Pro Helvetia](#)

- **Article 18 Mesures générales dans le canton des Grisons**
- **Article 19 Soutien d'organisations et d'institutions**
- **Article 22 Mesures générales dans le canton du Tessin**
- **Article 23 Soutien d'organisations et d'institutions**

Le FH rappelle qu'une part croissante des populations italoophone et romanophone vivent en dehors de leurs régions linguistiques d'origine<sup>3</sup> et qu'il est de fait urgent d'agir pour promouvoir l'italien et le romanche dans les cantons francophones et germanophones.

Le FH fait remarquer que, selon le « message culture 2021-2024 » du Conseil fédéral, la promotion des langues minoritaires que sont l'italien et le romanche en dehors de leur aire de diffusion traditionnelle devrait être définie non seulement comme une tâche des cantons des Grisons et du Tessin, mais aussi comme une tâche de la Confédération :

*Afin d'ancrer durablement la promotion des langues minoritaires que sont l'italien et le romanche hors de leur région d'expression traditionnelle, il faudra à moyen terme une adaptation de la base légale qui permettrait aussi à la Confédération un soutien direct et non plus seulement – comme dans le libellé actuel – par l'intermédiaire des cantons des Grisons et du Tessin (art. 22 LLC).<sup>4</sup>*

Le FH recommande de procéder aux adaptations nécessaires des bases légales afin que la Confédération puisse soutenir directement la conservation et la promotion de l'italien et du romanche, même en dehors de leurs régions d'utilisation traditionnelles.

Lenzburg, le 28 mars 2022

Pour le Forum Helveticum



Corina Casanova  
Présidente



Quinta Schneiter  
Directrice ad interim

<sup>3</sup> [Office fédéral de la statistique 2019 : Pratiques linguistiques en Suisse. Premiers résultats de l'Enquête sur la langue, la religion et la culture 2019. Cf. chapitre 4.3 et 4.4](#)

<sup>4</sup> [Message culture 2021–2024, 2020 : Chapitre 3.6.2 Langues et compréhension, Objectifs et mesures, Langues et cultures italienne et romanche, p. 3143](#)

Copie à :

- Comité directeur du Forum Helveticum
- Intergroupe parlementaire « Plurilinguisme CH »
- Intergroupe parlementaire « ITALIANITÀ »
- Intergroupe parlementaire « Lingua e cultura rumantscha »
- Helvetia Latina
- Déléguée fédérale au plurilinguisme
- Forum du bilinguisme
- Pro Grigioni Italiano
- Forum per l'italiano in Svizzera
- Coscienza Svizzera
- Lia Rumantscha
- Association des Communes Suisses
- Union des villes suisses
- Groupement suisse pour les régions de montagne
- Union patronale suisse
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
- Association pour la Promotion de l'Enseignement Plurilingue en Suisse
- Associazione svizzera della lingua italiana
- « Aux Arts etc. »
- Institut du Plurilinguisme
- KEYSTONE-SDA-ATS AG
- Osservatorio linguistico della Svizzera italiana
- Movetia
- Service de Presse Suisse
- SRG SSR
- Fondation Oertli